

du gouvernement sur cette phrase de son rapport:

Toute proposition selon laquelle ces personnes âgées, lorsque la pension de \$75 ne leur suffit pas, devraient, pour obtenir quelque revenu supplémentaire, compter sur l'assistance publique après une évaluation de leurs besoins, est absolument inacceptable.

Voilà ce qu'a déclaré le Comité de la gérontologie et cette phrase est conforme à la politique habituelle de notre pays en matière de pensions de vieillesse. Or, ce que le ministre propose comme unique solution au problème des citoyens âgés de notre pays, c'est de les soumettre à une évaluation des besoins et de les placer ensuite sous le régime de l'assistance publique.

A mon avis, le ministre ne répond pas en disant que peu importe que la pension de la sécurité de la vieillesse soit augmentée, les gens âgés auront encore besoin des avantages supplémentaires fournis par le régime d'assistance publique du Canada. Je lirai aussi ce que le Sénat a à dire à cet égard, parce que l'expérience d'aujourd'hui nous a appris à ne pas omettre quoi que ce soit de pertinent:

Elles devraient, bien entendu, pouvoir profiter de l'assistance publique...

Il s'agit des personnes âgées.

...comme les autres citoyens, pour satisfaire leurs autres besoins et pour résoudre des problèmes particuliers, mais le Comité est persuadé qu'elles devraient, pour satisfaire leurs exigences ordinaires, pouvoir compter sur des avantages auxquels elles ont un droit strict et que la proportion des personnes âgées qui ont besoin de passer par les formalités d'une évaluation des besoins pour recevoir quelque assistance devrait toujours être infime.

C'est précisément ce que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a signalé hier soir; si nous avons besoin d'un régime d'assistance publique au Canada pour les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse, cela devrait être pour combler quelques besoins accessoires étant donné que le ministre propose que le régime d'assistance publique du Canada soit le supplément réel de la pension qu'ils reçoivent déjà. En d'autres termes après que les personnes âgées ont vu cette longue et difficile lutte gagnée pour eux, le ministre propose qu'ils reçoivent leur pension comme un droit strict et non comme une charité, ce qui les précipite au rang des indigents, de ceux qui vivent de l'assistance publique; nous essayons désespérément de les faire sortir de cette catégorie. Le ministre ajoute à la catégorie de la pauvreté le seul groupe qui avait accédé à la dignité de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Cela ne suffit pas. Le comité sénatorial de la gérontologie a indiqué un moyen de régler le problème. En fait, le comité a recommandé un revenu garanti pour les bénéficiaires de

la pension de la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement a rejeté cette proposition. Le ministre me dira peut-être que tel n'est pas le cas, mais nous attendons toujours de voir cette proposition au *Feuilleton* car les vieillards constituent le secteur de la population nationale qui ne peut attendre. Les jeunes peuvent avoir des chances de survie s'ils peuvent patienter assez longtemps pour que des pressions soient exercées sur le gouvernement pour qu'il voit les erreurs de ses agissements et qu'il se décide à les aider. Mais les vieux ne peuvent pas attendre. C'est pourquoi nous devons nous occuper de leurs besoins avant de proclamer les vacances d'été.

Le comité sénatorial de la gérontologie a proposé qu'on établisse un revenu minimum pour tous les citoyens, à commencer par les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Je demanderai au ministre d'avoir l'obligeance de me faire parvenir sous peu le texte intégral du discours qu'il a prononcé le 20 juin à l'ouverture de la conférence sur le bien-être social tenue à Vancouver, au théâtre Queen Elizabeth, car je n'ai vu que les passages qu'il a fait circuler. Je pourrais jurer sur tous les livres qu'on peut choisir que j'ai entendu le ministre parler, dans ce discours, de l'opportunité et de la nécessité d'examiner la question d'un revenu minimum garanti.

J'aimerais beaucoup vérifier si cette déclaration est dans le texte. Je ne dirai pas catégoriquement qu'il l'a faite, mais à moins que je ne sois devenue complètement sourde, c'est ce qu'il a dit dans son discours. Je me rappelle qu'on a vivement applaudi cette suggestion, car les travailleurs de bien-être social et les travailleurs sociaux croient que le Sénat a raison de proposer un revenu minimum garanti aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse.

Le gouvernement rejette manifestement cette proposition. J'ai entendu les fonctionnaires du gouvernement dire, en privé tout au moins, qu'il serait trop difficile du point de vue administratif de calculer un revenu minimum garanti. Une des plus intéressantes communications que nous avons entendues à la conférence canadienne sur le bien-être social, à Vancouver, a été celle du professeur Richard Titmuss, de la *London School of Economics*. Il nous a dit que la Chambre des communes du Royaume-Uni est présentement saisie d'une mesure portant sur la sécurité sociale et qui, dans ses grandes lignes, ressemble beaucoup au revenu minimum garanti proposé par le comité sénatorial de la gérontologie.

C'est une mesure où l'on calcule le revenu des bénéficiaires de l'assistance sociale, de la pension de vieillesse et celui des catégories de